

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHANCIA**

Séance du lundi 4 juillet 2022

<b><u>Nombre de conseillers</u></b> : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 8	L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatre juillet, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 27/06/2022	<b><u>Étaient présents</u></b> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
Date de mise en ligne de la délibération : 11/07/2022	<b><u>Excusé</u></b> : BELZUZ Jean-Claude excusé, donne pouvoir à BONIN Robert.
	<b><u>Absents</u></b> : FOURNIER Christophe, KOCIOU Guillaume.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : MAILLARD Valérie.
<b><u>Objet</u></b> : Approbation du rapport de la CLECT	

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées en 2022, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE**

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Robert BONIN